

APPEL A CANDIDATURES DANS UNE FONCTION DE CHEF(FE) D'ATELIER

DANS UNE ECOLE SECONDAIRE SPECIALISEE

de T6, T7, T1 des Formes 4, 3, 2

Coordonnées du P.O. :

Nom : IRSA asbl

Adresse : 1504 chaussée de Waterloo – 1180 Uccle

Coordonnées de l'école :

Nom : IRSA – école secondaire

Adresse : 1508, Chaussée de Waterloo – 1180 Uccle

Site web : WWW.IRSA.be

Adresse de contact : r.romain@irsa.be

Date d'entrée en fonction : 01/09/2021

Caractéristiques de l'école : Institut Royal pour Sourds et Aveugles - IRSA

L'IRSA est un établissement spécialisé du réseau catholique qui s'adresse à [un public déficient sensoriel c'est-à-dire malentendants, sourds, troubles sévères du langage, malvoyants, aveugles ou avec des troubles associés à la déficience sensorielle.](#)

L'IRSA école secondaire relève du Pouvoir organisateur « asbl IRSA » qui organise également

- deux écoles fondamentales et 3 classes inclusives (Wavre, Falisolles, Montjoie)
- un centre de jour pour adultes en grande dépendance
- un centre de jour pour jeunes non scolarisables
- une crèche
- un centre de services comprenant un département T6 et un département T7
- un centre de formation et de recherche dans le domaine sensoriel
- une fondation pro Irsa

L'IRSA école secondaire scolarise environ **220 élèves sur site, 110 élèves en intégration** et propose de l'enseignement secondaire

- en forme 4, différencié, commun, de qualification technique et professionnelle
- en forme 3, de qualification professionnelle du degré inférieur
- en forme 2, de formation à la vie quotidienne
- en intégration dans l'enseignement ordinaire – P.A.R.I.

L'IRSA école secondaire organise les secteurs suivants :

Forme 3 : Agronomie, Construction - Bois et Electricité, Hôtellerie-Alimentation, Arts appliqués, Économie, Services aux personnes

Forme 4 - Enseignement professionnel et technique : Agronomie, Industrie - Electricité, Construction - Bois, Hôtellerie - Alimentation, Arts appliqués, Économie, Services aux personnes

Le public se caractérise par une grande diversité sensorielle, sociale et culturelle. L'IRSA accueille des élèves qui proviennent de toute la Belgique francophone.

<p><u>Nature de l'emploi :</u></p> <p>Emploi définitivement vacant</p>

Les dossiers de candidature doivent être envoyés au plus tard **le 14 mai 2021**, le cachet de la poste faisant foi:

- par recommandé ou déposés contre accusé de réception ;

à l'attention de **Rose ROMAIN**, directrice, adresse de l'école

Le dossier de candidature comportera

- Une lettre de motivation de maximum une page recto/verso
- Un curriculum vitae
- Une photo du/de la candidat.e

Le cas échéant, une copie des attestations de réussite obtenues dans le cadre de la formation spécifique sera jointe au dossier de candidature.

Coordonnées de la personne-contact auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- Rose ROMAIN, directrice, r.romain@irsa.be, +32 486/302894
- Samira MESSAOUD, s.messaoud@irsa.be, +32 485/484893

Destinataires de l'appel :

Toute personne remplissant les conditions d'accès à la fonction.

Annexes :

- Annexe 1 : Conditions d'accès à la fonction
- Annexe 2 : Profil de fonction établi par le Pouvoir organisateur¹.

Niveau de maîtrise et critères de sélection

Les compétences clés minimum attendues du/de la chef.fe d'atelier au moment de son entrée en fonction sont fixées dans le tableau repris ci-dessous, chaque critère se valant. La dernière colonne fait mention du niveau de compétence minimal attendu.

Connaître, adhérer et avoir une vision pour mettre en œuvre les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur, ainsi que le projet d'établissement de l'école	B
Avoir une capacité d'organisation méthodique, rigoureuse ; savoir tenir un échéancier; capacité de travailler en équipe, de soutenir l'équipe de direction	D
Être disposé à comprendre et apprendre avec bienveillance le monde de la surdité et la malentendance, les troubles sévères du langage, la malvoyance	D
Avoir un réel intérêt pour la législation scolaire les règlements scolaires, se tenir à jour dans les domaines juridiques et administratifs relatifs à l'organisation scolaire ;	C
Devra faire preuve d'une capacité d'accueil et d'apaiser les tensions tout en respectant le secret professionnel ; être capable de gérer une équipe et d'assurer l'accompagnement adéquat à son développement	D
Témoigner d'initiative et d'autonomie, autant que de travail en collaboration	C
Être capable de coordonner les activités des professeurs en vue d'assurer un développement structuré et harmonieux des cours techniques et de pratique	C

¹ Ce profil doit répondre aux exigences de l'article 50bis § 2, 1° du décret du 1^{er} février 1993 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement libre subventionné, de l'article 39bis §2, 1° du décret du 6 juin 1994 fixant le statut des membres du personnel subsidiés de l'enseignement officiel subventionné et de l'article 28 §1^{er} 1° du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection.

professionnelle dans le cadre de l'application des programmes ; le lien entre les cours d'ateliers et les cours généraux sera un point de vigilance.	
--	--

La maîtrise des compétences sera évaluée selon la méthodologie suivante :

1° Niveau de maîtrise (A) : aptitude à acquérir la compétence.

2° Niveau de maîtrise (B) : élémentaire.

3° Niveau de maîtrise (C) : intermédiaire.

4° Niveau de maîtrise (D) : avancé.

Annexe 1. Conditions d'accès à la fonction

Les conditions légales d'accès à la fonction à titre temporaire sont :

1° avoir acquis une ancienneté de service de trois ans au sein de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, dans une des fonctions de la catégorie du personnel directeur et enseignant² ;

2° être titulaire, avant cet engagement d'une ou de plusieurs fonctions donnant accès à la fonction de sélection à conférer, conformément au tableau qui suit, dans un pouvoir organisateur de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française ;

3° être porteur d'un titre de capacité conformément au tableau ci-dessous ;

4° avoir répondu à l'appel à candidatures.

Fonction exercée	Titres
1) Une des fonctions suivantes dans l'enseignement secondaire du degré inférieur, du degré supérieur ou de l'un et l'autre degré respectivement dans l'enseignement de plein exercice ou en alternance ou de promotion sociale, ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale pour ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale : Professeur de cours techniques, Professeur de pratique professionnelle, 2) Accompagnateur dans un centre d'éducation et de formation en alternance.	Soit un des titres suivants : - AESI - AESS - Autre titre, du niveau secondaire supérieur au moins, complété par un titre pédagogique ; Pour autant qu'il s'agisse d'un titre requis ou d'un titre suffisant ³ complété par un titre pédagogique pour une des fonctions visées au point 1 de la colonne 2.

² Calculée conformément au statut concerné

³ Entrent également en ligne de compte les membres du personnel visés par l'article 290bis du décret du 11 avril 2014 précité. Cet article indique que « *Tout membre du personnel couvert par les mesures transitoires de la section 1 ou répondant aux conditions fixées à l'article 285 de la section 3 et qui en vertu des dispositions réglementaires en matière de titres applicables jusqu'au 31 août 2016 était dans les conditions d'accès à une fonction de sélection ou de promotion est considéré comme étant encore dans les conditions d'accès à ces fonctions.* ».

Annexe 2 : Profil de fonction

La liste des compétences comportementales comprend :

1. Analyser l'information
2. Résoudre les problèmes
3. Travailler en équipe
4. Gérer les équipes
5. S'adapter
6. Faire preuve de fiabilité, de loyauté, d'empathie
7. Avoir le sens de l'écoute et de la communication
8. Être innovant et inventif

La liste des compétences comportementales et techniques

Si vous êtes intéressé par le poste et que vous désirez rejoindre notre équipe, vous aurez les compétences suivantes ou les aptitudes à les développer:

1. Être disposé à comprendre et apprendre avec bienveillance le monde de la surdité et la malentendance, les troubles sévères du langage, la malvoyance
2. Être capable de gérer une équipe et d'assurer l'accompagnement adéquat à son développement
3. Être à l'écoute des équipes et attentif au bien-être et à la mise en place d'un climat de travail serein entre les différents acteurs
4. Assurer les responsabilités dans le champ d'action défini
5. Avoir un sens aigu de l'organisation et des relations humaines
6. Coordonner les activités des professeurs en vue d'assurer un développement structuré et harmonieux des cours techniques et de pratique professionnelle dans le cadre de l'application des programmes ; le lien entre les cours d'ateliers et les cours généraux sera un point de vigilance
7. Assurer la gestion administrative et organisationnelle des stages
8. Intégrer son action dans la mouvance du changement impulsée par le plan de pilotage, par l'école citoyenne et être garant d'un esprit collaboratif et co-responsable conscient.
9. S'informer et se documenter sur les innovations technologiques, sur la législation en vigueur dans le cadre de ses fonctions
10. Être garant de l'application de la loi et des circulaires dans le champ d'action des compétences qui incombent à la fonction
11. Être capable de répondre aux appels à projets.
12. Avoir l'envie de se former, de partager et de co-construire dans un esprit de travail collaboratif
13. Manier l'outil informatique

14. Une connaissance approfondie d'un ou plusieurs secteurs organisés est un atout

La sélection des candidats sera réalisée

- sur base des candidatures valides reçues
- les candidats retenus sont prévenus par téléphone - un entretien est fixé entre le 17/5 et le 21/5/21
- les candidats sont auditionnés par une commission composée de la direction, de la direction adjointe & du chef d'atelier.
- les candidats sont informés de la décision par téléphone **et** par mail le dimanche 28 mai 2021 à 16 :00 au plus tard.
- dans le cas ou plusieurs candidats sont retenus après l'audition, un deuxième tour est organisé le lundi 31 mai 2021.
- Les candidats sont avertis du choix le mardi 1^{er} juin 2021 au plus tard.

Le profil reprend aussi les critères principaux de sélection des candidats et la pondération attribuée à chacun d'eux. Il peut comprendre des conditions d'engagement complémentaires, soit obligatoires, soit constituant un atout pour le poste à pourvoir.